

# L'RNA JOIE

N° 263 du  
4 sept 1999  
27<sup>e</sup> année

Feuillet d'info mensuel publié pour les Ernageois avec l'aide de l'a.s.b.l. Ernage Animation.

Editeur responsable : José JACOBS, drève de Linoy, 6 - 5030 Ernage.

Mise en page et impression : Roland VANHAUWAERT.

Distribution : Eugène DEHOUX, Colette & Serge JORIS, Georgette & Robert NOEL,  
Elisabeth LACROIX, Marie-Christine SCHÜMMER, Marie-Thérèse & Roland THOMAS.



Ce petit journal est le vôtre. Son contenu dépend de vos articles qui, pour le prochain numéro, doivent nous parvenir avant le 20 du mois courant.

Paraît le premier samedi du mois, sauf au mois d'août.



## Hommage.

---

Il était bon comme le blanc pain  
Mais il faisait «lever» comme du levain !  
Il trempait souvent sa mie dans la sauce  
Pour mieux goûter ce qu'il servait aux autres.  
Ses conseils avaient une allure d'ordres  
Car, pour lui, tout devait être «propre».  
Son côté «pile» couvrait généreusement son côté «face»  
Il était là quand il fallait où il fallait sans carapace,  
A toi, Vital.

Arlequin



## A un ami disparu,

---

La disparition d'un homme aussi serviable, aussi attachant et chaleureux que Vital laisse un vide immense auprès de son épouse et de sa famille, au sein de notre communauté et, en particulier, parmi nous, les Anciens du RAPID ERNAGEOIS. En effet, Vital fut le gestionnaire et le trésorier de notre club, ainsi qu'un ami que nous aimions rencontrer chaque samedi.

Pendant plus de dix ans, Vital se dévoua à gérer quotidiennement notre club de football sans faillir à la tâche, au travers des hauts et des bas, jusqu'à la liquidation et la démolition complète et totale de nos installations dans lesquelles le labeur, les espoirs et les aspirations sportives de trois générations furent engloutis... Vital n'avait pas l'âge de ses artères, mais celui de ses ferveurs. Il les entretenait en lui et était resté jeune, plein de vie. Au contact de notre jeunesse sportive, il se sentait porté en avant, heureux et fort. Il vivait en effet aux limites de son être, aux limites de ses facultés, entouré d'amis.

Lors de nos rencontres hebdomadaires, les samedis, au club, nous débattions des questions de la semaine tout en jouant aux cartes... Tous, nous nous rappelons comment Vital perdit, avec quatre atouts en main, un jeu que Luc LELIVRE, aussi trop tôt disparu, avait magistralement organisé et distribué pendant une courte pause que Vital s'était autorisée. Il était évident que Vital avait pressenti que le jeu était faussé, tout comme il m'avoua la veille de son départ en clinique sa crainte et son anxiété pour son opération car il sentait là aussi qu'il n'avait pas les bons atouts en main... C'était dans de telles circonstances que Vital laissait éclater sa passion de la vie avec franchise et

simplicité, cette passion qui exigeait de lui parfois une exaltation jusqu'à un paroxysme, souvent bien éphémère, qui le portait aux extrêmes de son âme...

Aujourd'hui, cette même âme s'est envolée. Notre ami est parti ...

J'ignore où il est ? Mais, je suis certain que, d'une part, je préfère croire que, de l'autre côté du rivage, Vital a retrouvé Luc et qu'ils sont en train de s'expliquer, et que, d'autre part, nous garderons tous le souvenir d'un homme passionné dans son dévouement et ses attachements, un homme aimant les choses de la vie.

Au revoir, Vital ! A Dieu, l'ami !

AMOND André  
ERNAGE, mardi 24 août 1999





## PAROISSE ST BARTHELEMY ERNAGE.

Le conseil paroissial de la paroisse St Barthélemy d'Ernage a le plaisir de vous inviter à une rencontre conviviale et de partage autour d'un repas qu'il organise:

**Le dimanche 19 septembre 1999 à partir de 12h  
à la salle la Concorde d'Ernage**

### Au menu

Pour les adultes au prix de 400 F

Apéritif du chanoine Kir

Flan de crabe sauce St Barthélemy

Rôti dominical et sa garniture d'automne

Procession de desserts

Pour les enfants au prix de 200 F

Rôti dominical - compote - croquettes

Procession de desserts

Réservations avant le 14 septembre au plus tard, soit :

- au moyen du bulletin d'inscription ci-dessous à remettre à :
- par téléphone chez :
  - Raymond Decelle - rue Cals 57 - tel 61.20.71
  - Philippe Bodart - rue Dufrasne 224 - tel 61.39.86

Bulletin d'inscription

Je soussigné : \_\_\_\_\_

Domicilié : \_\_\_\_\_

Réserve pour le dimanche 19 septembre 99

\_\_\_\_\_ menu(s) adulte(s) à 400 F = \_\_\_\_\_ F

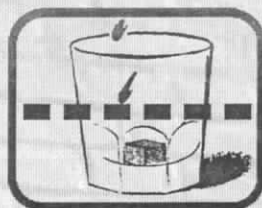
\_\_\_\_\_ menu(s) enfant(s) à 200 F = \_\_\_\_\_ F

1. Je paierai ce montant à la salle la Concorde le 19 septembre

2. Je verse le montant au compte : 068-2156358-75 de : Paroisse St Barthélemy  
rue de l'Europe 206 - 5030 Ernage

\*\*\*\* Biffer les mentions inutiles.

signature



## La 27e

---

Ils ont débuté avec un verre «à moitié vide» ....  
La météo s'annonçait peu propice à l'ambiance.  
L'angoisse et le stress écumaient.

Vendredi 18h30 ... ils ont levé l'ancre.

Faisant fi des «on a dit...», des «de not'temps», des «il n'y a rien» , ils ont prouvé que ni le manque d'expérience, ni les petits moyens ne sont des barrières pour des battants.

Ils ont accosté à bon port, après avoir, le temps d'un week-end, traversé une mer d'huile ...

Revenus à quai, ils ont levé leur verre «à moitié plein». Bravo.

Arlequin



## ERNAGE RENCONTRE.

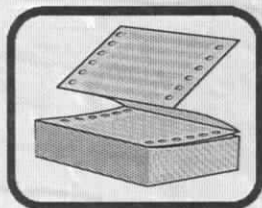
---

Merci à tous les villageois qui ont fait de la 27e rencontre une réussite de convivialité et d'échanges.

Le comité des fêtes est particulièrement reconnaissant à tous les bénévoles qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour que cette kermesse vive.

Merci à l'ASBL ERNAGE ANIMATION pour son soutien et sa confiance particulière aux «jeunes»

Pour le comité, le président  
Jean-Christophe Luxen.



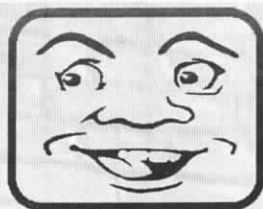
## A vendre

---

L'ASBL Ernage Animation vend une imprimante laser microwriter Texas Instruments en très bon état + nouvelle cartouche toner ( Val. 2500 F ) , avec manuel d'utilisation

et programme d'installation Dos et Windows. Le tout pour le prix de 5000 F.

Se renseigner chez VANHAUWAERT R. rue Delvaux,41 Tél. 61.32.16.



## Organiser une fête, pas si simple qu'on y pense...

Formalités et taxes pour faire la fête.

Concert, fête de quartier, soirée dansante...

Quand on organise une réunion publique, certaines formalités sont obligatoires. Une réunion publique, contrairement à une soirée privée, requiert des autorisations de l'administration communale : ouverture tardive, affichage...

Les affiches.

La publicité d'une manifestation se fait souvent par voie d'affiches. Sachez que celles-ci ne peuvent être collées n'importe où sur la voie publique, sous peine d'amendes. Demander autorisation à la commune avant de les apposer.

Certaines d'entre elles devront être recouvertes d'un timbre fiscal.

Les annonces de manifestations organisées dans un but charitable sont exemptes de taxes d'affichage. En cas de doute, s'adresser au bureau de TVA dont dépend la commune où se déroulera la soirée (voir dans l'annuaire à Ministère des Finances).

Affiches et tracts doivent préciser le nom et l'adresse de l'éditeur et porter la mention «Ne pas jeter sur la voie publique».

La SABAM.

La diffusion de musique en public implique le paiement de droits d'auteur à la Société belge des auteurs, compositeurs et éditeurs (SABAM). Celle-ci autorise l'utilisation des œuvres du répertoire mondial qu'elle contrôle.

Introduire une  
d e m a n d e

d'autorisation au moins dix jours avant la date de la soirée auprès de l'un des dix-sept bureaux de perception (la liste des bureaux est disponible au siège). Le montant des droits équivaut, en général, à 8 % des recettes brutes. Il dépend du type de diffusion et d'exécution de la musique (sono, orchestre), du prix



d'entrée...

Infos à la SABAM, 75-77, rue d'Arlon à 1040 Bruxelles Tél.: 02/286.82.11. Fax: 02/230.05.89 ou 02/231.18.00.

Contrat avec un artiste, un disc-jockey.

En deux exemplaires, il comprendra:

- les noms et adresses des deux parties (l'organisateur et l'artiste ou son représentant);
- la nature du spectacle et ses caractéristiques (durée, nombre de musiciens, matériel, accessoires .. ),
- le lieu, la date et l'heure du spectacle;
- le montant du cachet et d'autres frais éventuels (frais de déplacement ... );
- les exigences techniques (puissance électrique nécessaire, occupation de la scène ... ).

Il s'agira de le lire attentivement.

Boissons.

Pour vendre des boissons fermentées (bières, vins ... ) ou des spiritueux (autres alcools : cognac, whisky .. ), il faut le déclarer et payer une taxe de débit de boissons occasionnel. Les documents de déclaration sont à retirer à l'Administration des Douanes et Accises du lieu où s'organise la soirée (voir dans l'annuaire à Ministère des Finances).

L'organisateur ou le responsable de la soirée fera aussi compléter un certificat de moralité (valable cinq ans) par l'administration de son lieu de résidence. Certificat et déclaration seront remis au receveur quinze jours avant la fête. Par période de 24 heures, la taxe est fixée à 200 F pour les boissons fermentées (bières et vins) et à 500 F pour les spiritueux.

Attention : seules les associations sans but lucratif (denier d'une école, club de sport, comité des fêtes organisés en asbl ... ) sont autorisées à vendre des boissons fermentées et des spiritueux de façon occasionnelle !

Assurances.

Les soirées sont parfois contrariées par des bagarres occasionnant dégâts physiques et/ou matériels. En tenir compte et s'assurer en responsabilité civile. Les salles publiques répondent aux normes de prévention incendie. Mais les utilisateurs de la salle prendront d'autres précautions : laisser libre accès aux portes de secours et au matériel de lutte contre l'incendie, garder les sanitaires en état, garantir une circulation aisée dans la salle, ne pas utiliser de décoration inflammable.

Il peut être utile aussi de garder à portée de main le numéro de la police, des pompiers.

Le centre Infor-Jeunes le plus proche donnera des informations complémentaires à ceux qui le souhaitent. Former le numéro de téléphone universel. Tél.: 070/23.34.44.

**Nadine LEJAER**

Ernage Animation

a.s.b.l.



## Salle «La Concorde»

---

Calendrier des gardes de la salle.

05/09 Ernageants

12/09 Chorale

26/09 Montady

03/10 Ping-pong

10/10 Comité jumelage Skyros

17/10 Judo

24/10 Paradis des enfants

31/10 R Na Joie

07/10 ASBL Ernage Animation

27/11 Ecole Maternelle

05/12 VSN

12/12 ASBL Ernage Rencontre

19/12 Ernage Accueil.

( extrait PV Ernage Animation du 17 août 99)



## GRATITUDE

---

Le président et les membres du Comité des "3x20" remercient chaleureusement, d'une part, le personnel

de la salle La Concorde pour sa gracieuse collaboration dans la réalisation du dîner offert par le groupement aux "3x20" à l'occasion de la kermesse villageoise et, d'autre part, l'ASBL ERNAGE ANIMATION pour son traditionnel goûter offert dans les mêmes circonstances.

Pour le Comité,  
R. DECELLE.

Ernage Animation

a.s.b.l.



## ASBL ERNAGE ANIMATION

---

L'assemblée générale se tiendra le 29 octobre 1999 à la salle la "Concorde" à Ernage.



## PAROISSE SAINT-BARTHELEMY

### A ERNAGE

#### HORAIRE DES OFFICES ET INTENTIONS DES MESSES DOMINICALES

#### SEPTEMBRE

##### **Dimanche 5 septembre à 10h45**

A une intention particulière (en action de grâces) - Christian BRISACK - Albert DENIS, Elodie NOLET et Francine LETELLIER - En remerciement pour une grâce obtenue - Défunts des familles BASSINNE-MANDELAIRE-GRANDHENRY-PIREAUX - Défunts des familles DELOOZ-BERGER-PIERARD

##### **Dimanche 12 septembre à 10h45**

Joffre LACROIX, Jean BRICHART et Véronique DEPIREUX - Bernard LARDINOIS - Constant MAUIENT et Ida AGENOR - Clarisse HUBINON et René, Raymond et Christian MOUREAU - Défunts des familles LABAR-MARCHAL - Pour les âmes du Purgatoire

##### **Dimanche 19 septembre à 10h45**

Joseph BIELANDE et Hortense MARCHAL - Emile et Jacky MARY - Willy MATHY - Andrée ROBERT - Suzanne SAUTE et Germaine LEGROS - Défunts des familles TREMOUROUX-GERREBOS-LESOYE-LIVIN-GROSJEAN

##### **Dimanche 26 septembre à 10h45**

En l'honneur de Notre-Dame des Affligés - Joséphine DAUSSOGNE, Pierre JACOBS et les défunts des familles DELMARCELLE-DUMONT - Charles HOCK - Défunts des familles GOOSSENS-DESTAIN-DELESCAILLE - Défunts des familles VANDEPUTTE-DEJONCKHEERE

##### **Dimanche 3 octobre à 10h45**

Albert DENIS, Elodie NOLET et Francine LETELLIER - Mathilde DUJARDIN, Juliette DUJARDIN et Antoine STOQUART - Antoine LEROY, Paul LEROY et Georgina MERCIER - Emile et Jacky MARY - Défunts des familles MAUIENT-AGENOR - Pour les âmes du Purgatoire

\* \* \*

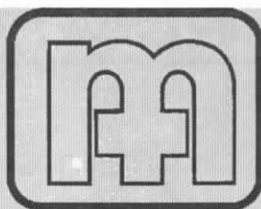
Toute modification sera annoncée au cours de l'office précédent.

Pour rappel : il y a toujours, à l'école gardienne, une animation pour les enfants à la messe de 10h45 et une garderie pour les tout petits.

Le prêtre responsable de la paroisse est Monsieur Jean-Luc DEPAIVE, Administrateur. Pour le contacter : tél. 60.15.65.

Le n° d'appel de Monsieur le Doyen de Gembloux, est le n° 61.32.61 et celui de Monsieur Hervé VANDEPUTTE, Président du Conseil de Fabrique, le 61.01.27.

Eugène DEHOUX



## MUTUALITE CHRETIENNE DE NAMUR

Section n° 30 à ERNAGE

Permanence : rue Omer Piérard n° 124

En septembre : les mardis 7 et 21 de 16 à 19 heures

**MALADE : 48 heures pour envoyer votre certificat d'incapacité de travail à votre mutualité.**

En cas de doute.... C'est une garantie !

Lors d'une incapacité de travail ou d'un accident, envoyez votre certificat médical (avec diagnostic) dans les 48 heures au médecin-conseil de votre mutualité.

Seul le cachet de la poste ou l'accusé de réception du médecin-conseil en constitue la preuve.

Envoyez-le, dans tous les cas, même pour une incapacité de très courte durée.

Un certificat de rentrée en retard peut signifier une perte financière importante.

Conservez toujours un certificat médical "confidentiel" dans votre carnet !

**Le certificat médical doit rentrer dans les 48 heures ou au plus tard :**

### **Pour les SALARIES (Ouvriers)**

1. Le 14ème jour (calendrier) de votre incapacité si vous avez droit entièrement au salaire garanti
2. Dans les 48 heures pour ceux qui n'ont pas droit au salaire garanti (par exemple : chômeur)
3. Dans les 48 heures en cas de RECHUTE. Il y a rechute si la nouvelle incapacité survient dans les 14 jours qui suivent la reprise du travail.

### **Pour les APPOINTES (Employés)**

1. Le 28ème jour (pour autant que votre rémunération soit garantie par votre employeur pour les 30 premiers jours de votre incapacité)
2. Dans les 48 heures en cas de RECHUTE. Il y a rechute si la nouvelle incapacité survient dans les 14 jours qui suivent la reprise du travail.

### **Lors d'un REPOS DE MATERNITE**

Il n'y a pas de salaire garanti : il faut donc informer le médecin-conseil de l'arrêt de travail et de la date présumée de votre accouchement.

### **En cas d'HOSPITALISATION**

Dans les 48 heures qui suivent la sortie de l'hôpital.

### **Attention !**

Ne reprenez jamais vos activités professionnelles à mi-temps sans avoir demandé l'autorisation préalable du médecin-conseil de votre mutualité.

Eugène DEHOUX.